

Niveau d'éducation : que mesurent les statistiques internationales ?

Pascale Poulet-Coulibando

Bureau des études statistiques sur la formation des adultes

Le niveau d'éducation de la population est, depuis l'origine, un sujet à la frontière entre disciplines et compétences. Il décrit des choses différentes, l'année d'études la plus élevée accomplie par une personne, le degré d'enseignement auquel elle a accédé, ou bien encore qu'elle a terminé avec succès. Cet article est méthodologique. Sa démarche est historique. Il présente les normes internationales de l'éducation guidant les statistiques, de la première définition d'un niveau d'instruction de la population par l'UNESCO jusqu'aux derniers développements d'Eurostat et du projet d'indicateurs sur les systèmes éducatifs de l'OCDE.

Le niveau d'éducation de la population d'un pays résume l'enseignement qu'elle a reçu. C'est le « capital humain » d'un pays, le stock de connaissances et savoir-faire de sa population. Les données, recueillies par enquête auprès de la population, d'adultes comme de jeunes, traitent de l'éducation, façonnée par l'histoire de chaque pays et complexe à comparer de l'un à l'autre.

Cet article complète ceux, dans cette même revue, de Annick Kieffer sur les méthodes des sociologues comparatistes, de Rémi Tréhin-Lalanne sur le contexte et l'usage des statistiques internationales de l'éducation, celui sur les notions d'éducation et enfin celui de Claude Sauvageot sur la nouvelle Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) soumise à l'approbation de la Conférence générale de l'UNESCO de 2011.

La première partie présente l'origine des méthodes, au plan mondial, de l'après-guerre à la fin des années quatre-vingts. La deuxième partie décrit l'utilisation croissante des statistiques et leurs traitements par les pays les plus développés de l'Organisation pour la coopération et le

développement économique (OCDE) et de l'Union européenne. La troisième partie montre, entre 1997 et 2008, le recul de la proportion des moins formés et la hausse de celle des diplômés de l'enseignement supérieur, parmi les jeunes adultes de treize pays. La quatrième partie expose les développements méthodologiques importants accomplis récemment, en connexion avec la révision de la classification internationale.

Précisons que la terminologie exacte des traductions françaises et anglaises des textes officiels est respectée, sauf mention contraire.

PREMIÈRES DONNÉES ET DÉFINITION DE L'UNESCO

Après un bref rappel du contexte, sont examinés ici l'origine de la notion de niveau d'enseignement des statistiques internationales sur les effectifs d'élèves et étudiants, les modalités d'introduction d'une définition statistique du niveau d'instruction, absente des premiers projets, dans la recommandation UNESCO, puis son mode de mesure et les tableaux publiés par les annuaires statistiques.

L'UNESCO est dépositaire de rapports des pays sur la situation de l'éducation, étayés de statistiques, pour veiller à la concrétisation du droit à l'éducation pour tous, proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les statistiques nationales sont difficiles à comparer entre elles. Pour améliorer leur comparabilité et permettre leur récapitulation, un jeu concis de définitions, classements et tableaux est arrêté par la Conférence générale de l'UNESCO de 1958, sous forme d'une recommandation (voir p. 17 «*Les notions statistiques de l'éducation, de l'enseignement habituel à l'éducation formelle*»).

Le degré d'enseignement, «niveau» en anglais

Au début des années cinquante, les premières enquêtes mondiales sur l'éducation de l'UNESCO exposent ensemble explications sur l'organisation des enseignements et statistiques nationales. Dans tous les pays, des établissements dispensent des enseignements de complexité inégale, se succédant les uns aux autres selon des règles particulières. Partout, des enseignants transmettent des savoirs élémentaires aux jeunes enfants, avant de transmettre des connaissances de plus en plus élaborées et complexes aux plus âgés. Comment comparer entre pays ces enseignements ? Les noms des établissements s'y prêtent mal. «Collège», par exemple, revêt un sens différent au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France. Depuis les années trente, les comparatistes préconisent de créer une terminologie artificielle que les pays puissent appliquer uniformément. Aussi, parallèlement à l'exploitation des premières enquêtes mondiales, un comité d'expert international, autour du Professeur Idenburg (Pays-Bas),

s'emploie à élaborer des règles d'équivalence des contenus d'enseignements. Le comité intergouvernemental chargé d'élaborer la recommandation met à profit son expérience. La recommandation de 1958 définit trois degrés qui, aujourd'hui encore, structurent la connaissance des «systèmes» éducatifs. Le premier degré est l'enseignement primaire. Le second degré est l'enseignement secondaire. Le troisième degré est l'enseignement supérieur. Le second degré est défini de la façon suivante. Il «*implique quatre années au moins d'études préalables dans le premier degré et [...] donne une formation générale ou spécialisée ou les deux*» (UNESCO, 1958b).

Les traductions officielles de la recommandation de 1958 nomment degré en français, ce qu'en anglais elles nomment «niveau» (*level*). Ce terme «niveau» est utilisé, ci-dessous, pour traduire John Smyth : «... *bien qu'évitant une définition formelle du terme niveau, le comité intergouvernemental [...] comme le comité d'experts de 1951, ont conçu les "niveaux" comme les marches d'une échelle, en étapes successives d'un processus d'instruction allant de l'école enfantine ou maternelle [...] jusqu'à l'université. [...] La terminologie "niveaux" [...] était artificielle au sens d'avoir été "produite artificiellement", mais elle peut être plus facilement comprise en tant que métaphore, la métaphore étant celle d'une échelle de longueur indéterminée avec un certain nombre de marches.*» (traduit de Smyth, 2008).

Des statistiques sur le niveau d'instruction en plus de celles sur l'analphabétisme

Le texte final de la recommandation de 1958 comprend des paragraphes sur le niveau d'instruction de

la population, absents de son projet initial. Ceux-ci sont séparés de ceux sur l'analphabétisme, présentés brièvement.

L'UNESCO calcule que la population adulte de la moitié des pays et territoires est en majorité analphabète en 1950. Les données sur l'analphabétisme viennent alors le plus souvent des recensements, pour lesquels la Commission de la population des Nations unies a développé ses propres recommandations. L'UNESCO élabore des recommandations sur leur mesure, au motif que l'évaluation projetée est continue et que d'autres sources que le recensement peuvent être mobilisées (UNESCO, 1958a).

Différentes sources et méthodes sont envisagées par le rapport préliminaire, soumis à la consultation des pays. Au titre des méthodes, le projet envisage une question directe sur la capacité à lire et comprendre un «*exposé simple et bref relatif à la vie quotidienne*», une épreuve-type «*conçue spécialement à cet effet*», ou encore une question indirecte sur le nombre d'années «*pendant lesquelles l'intéressé a fréquenté l'école avec succès*» (UNESCO, 1958a).

Lors de la consultation, les Pays-Bas, influents, suggèrent deux questions différentes, l'une sur la capacité à lire et écrire et l'autre sur le «*degré d'instruction atteint*». L'Inde suggère également à l'UNESCO d'introduire des statistiques sur les «*différents niveaux d'instruction auxquels les gens sont parvenus*» (UNESCO, 1958a). Les pays dont les recensements ou sondages mesurent le niveau d'instruction procèdent alors en majorité au moyen d'une question commune à l'analphabétisme et en minorité au moyen d'une question distincte (UNESCO, 1961).

LE NIVEAU D'INSTRUCTION MESURE L'ANNÉE D'ÉTUDES ACCOMPLIE OU, À DÉFAUT, LE DEGRÉ ATTEINT (RECOMMANDATIONS DE 1958 ET 1978)

La définition du niveau d'instruction ne décrit pas un objet, ni un concept, mais deux types de données passibles d'être présentées.

Aux fins statistiques, « *Le niveau d'instruction d'une personne est celui qui correspond à la dernière année d'études accomplie ou au plus haut degré atteint par cette personne dans le système d'enseignement de son État ou d'un autre État.* » (UNESCO, 1958b). Les données sont recueillies par une question du recensement ou d'une enquête par sondage, si possible. La question porte de préférence sur l'année d'études et, à défaut, sur le degré d'enseignement atteint (primaire, secondaire ou supérieur). Les données peuvent être décomposées en fonction de l'orientation générale ou technique d'un enseignement secondaire et du cursus, universitaire ou non, de l'enseignement supérieur.

Le niveau d'instruction est ainsi défini, en 1958, par une distribution de la population, soit en fonction de l'année d'études la plus élevée accomplie, soit en fonction du degré d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur auquel la personne a eu accès. Ces deux distributions diffèrent l'une de l'autre.

De fait, le niveau d'instruction est défini par les données existantes, possibles à présenter sous forme de tableaux. Les soixante-dix pays qui mesurent le niveau d'instruction de leur population, par recensement ou enquête, opèrent de deux manières différentes. La moitié distribue la

population en fonction de la dernière année d'études achevée avec succès, conformément aux recommandations de l'ONU et de l'Institut américain de statistiques. L'autre moitié, comprenant la majorité des pays d'Europe et certains d'Asie et d'Afrique, recueille le degré d'enseignement atteint (UNESCO, 1961).

La nette préférence en faveur du recueil de l'année d'études, terminée avec succès, est justifiée par l'intérêt accordé au calcul d'un nombre moyen d'années d'études de la population (UNESCO, 1961). Le manuel acte, sans recommandation particulière, que les recensements de plusieurs pays posent une question sur le nombre total d'années de scolarité (Canada et Royaume-Uni 1951, France 1954)¹.

En outre, la démarche consistant à interroger des personnes sur le degré primaire, secondaire ou supérieur de l'enseignement qu'elles ont reçu est similaire à celle consistant à classer les statistiques scolaires selon ces mêmes degrés. L'approche semble aussi influencée par celle des statistiques administratives sur l'enseignement aux États-Unis. Les enseignements primaire et secondaire sont sous la compétence des États. La durée des différents degrés change de l'un à l'autre. Les effectifs des annuaires statistiques sont répartis par degrés en regroupant plusieurs années d'études (UNESCO, 1968). Celles-ci s'énumèrent de la première (l'équivalent de notre « cours préparatoire ») à la douzième (l'équivalent de nos terminales de baccalauréat).

La recommandation que les pays adoptent en 1978 donne une définition du niveau d'instruction comparable à celle de 1958. Le début de la définition est identique. L'année d'études accomplie est préférée au degré.

La seconde partie de la définition, comme celle de 1958, cite le plus haut degré, mais cette fois propose indifféremment que celui soit « *atteint* » ou « *suivi à son terme* »² (UNESCO, 1979). La recommandation ne précise pas si les catégories de degrés sont celles de la classification de 1975 ou les trois de 1958³.

Tableaux des annuaires statistiques

Les annuaires statistiques publient un tableau sur le niveau d'instruction des adultes. Au début des années soixante-dix, ce tableau distingue les personnes qui n'ont jamais étudié de celles qui ont suivi un enseignement primaire, l'ont terminé avec succès, ont eu accès au premier cycle de l'enseignement secondaire, à son second cycle et enfin au degré supérieur. Ces catégories mêlent une classification en quatre niveaux d'éducation et une distinction de l'enseignement primaire selon qu'il ait été accompli ou entrepris. Les quatre niveaux sont les trois degrés de la classification de 1958 et la subdivision entre premier et second cycles de l'enseignement secondaire

NOTES

1. « Jusqu'à quel âge avez-vous fréquenté régulièrement un établissement d'enseignement ? »
2. « *Le niveau d'instruction d'une personne est celui qui correspond à la dernière année d'études accomplie et/ou au plus haut degré atteint ou suivi à son terme par cette personne dans le système d'enseignement ordinaire, d'éducation spéciale ou d'éducation d'adultes de son État ou d'un autre État.* »
3. La recommandation de 1978 nomme indifféremment « degré » ou « catégorie de degré » les subdivisions en huit catégories de 1975 et en trois de 1958. Les versions anglaises ne permettent pas davantage de préciser, ces subdivisions hiérarchiques étant nommées « *level* » quel que soit leur nombre.

L'enquête française sur l'emploi et le recensement mesurent le diplôme obtenu et l'année d'études atteinte à partir de 1982

Au début des années cinquante, la France appartient au groupe de pays dont le recensement pose une question sur le diplôme obtenu (1954), aux côtés de la Finlande, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas. L'Allemagne et la Suède posent une question sur les examens.

L'éducation est l'objet d'une interrogation régulière à partir de 1968 dans les enquêtes française sur l'emploi. De 1968 à 1981, les enquêtes Emploi posent deux questions sur le « diplôme le plus élevé obtenu », l'une sur l'enseignement général, l'autre sur l'enseignement professionnel ou technique. Des cartes prévoient une petite dizaine de modalités dans chaque cas. Le recensement de population de 1975 opère selon le même principe, avec un éventail de modalités plus ramassé. Celui de 1982 prévoit trois informations, l'une sur l'enseignement général primaire ou secondaire, la deuxième sur l'enseignement secondaire technique et professionnel, la troisième sur l'enseignement supérieur. Depuis 1982, les enquêtes Emploi recueillent ce même trio d'informations sur les diplômes obtenus, ainsi que trois informations supplémentaires sur l'année d'études la plus élevée poursuivie dans les trois catégories, le cas échéant⁴. En 1990, en revanche, une question unique du recensement recueille le diplôme le plus élevé, en sept postes (voir p. 137 l'article de Annick Kieffer sur le niveau d'éducation).

de la classification de 1975. Par la suite, les niveaux de la classification internationale de l'éducation sont mentionnés et le niveau postsecondaire du second cycle est séparé des autres. En 2010, ce tableau est publié par le *Recueil de données mondiales sur l'éducation*, qui prend la suite des annuaires statistiques. Ces données sont utilisées par des économistes pour évaluer la relation entre éducation et richesse économique.

L'ambiguïté perdue dans les recommandations pour le recensement de 2000

La Commission économique des Nations unies pour l'Europe (UNECE) et Eurostat recommandent que les recensements nationaux de 2000 recueillent une information sur le niveau « d'instruction » (caractéristique essentielle) plutôt que sur le diplôme obtenu (caractéristique secondaire) (UNECE, 1998).

Ce que désigne le niveau « d'instruction » est confus. Les traductions française et anglaise des recommandations ont des significations différentes. Selon la traduction française, le niveau « d'instruction » s'entend comme le « degré d'enseignement le plus élevé auquel une personne est parvenue dans le système éducatif du pays où elle a fait ses études ». Selon la traduction anglaise, le niveau d'enseignement « se réfère essentiellement au plus haut niveau d'études terminées avec succès dans le pays où l'enseignement a été reçu ».

La division statistique de l'UNECE constate, au cours des sessions de travail de novembre 2004, l'hétérogénéité des données recueillies. Si la plupart des pays européens posent une question sur le niveau d'instruction, la réussite du « niveau » est incertaine dans un cas sur trois. La définition du niveau d'instruction est qualifiée d'hermétique. Son manque de clarté est mis en cause. Des recom-

mandations plus explicites quant au traitement des niveaux atteints et terminés avec succès sont préconisées pour les prochains recensements (UNECE, 2004).

La recommandation préconise une distinction selon quatre degrés d'enseignement, l'enseignement primaire, les enseignements secondaires de premier et second cycles et l'enseignement post secondaire, ainsi qu'une modalité particulière pour les personnes qui n'ont pas été scolarisées. Cette classification est à peu près celle des tableaux des annuaires statistiques de l'UNESCO.

METTRE EN VALEUR LE « CAPITAL HUMAIN » POUR L'OCDE, SUIVRE LES PROGRÈS VERS UNE ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE ET LA DIMINUTION DES SORTIES PRÉCOCES POUR LA COMMUNAUTÉ

Pour *Regards sur l'éducation*, le niveau de formation mesure le capital humain, c'est un pivot pour exprimer son rendement

L'OCDE lance en 1992 un recueil annuel d'indicateurs sur des systèmes d'enseignement de ses États-membres, *Regards sur l'éducation*. Les indicateurs sont conçus pour pouvoir évaluer l'efficacité des systèmes d'enseigne-

NOTE

4. Par exemple, de 1982 à 1989 : troisième, année terminale de préparation au CAP, formation pédagogique de niveau instituteur, etc. L'éventail des modalités est plus riche à partir de 1990 et passible d'actualisation.

ment, en comparant les processus à leurs produits et résultats. Au-delà des processus éducatifs (ressources, effectifs et flux d'élèves, etc.), les indicateurs comparent des états en résultant, tels les connaissances des élèves (évaluées par des tests) ou le niveau d'éducation d'une tranche d'âges, et leurs retombées sur le marché du travail et la richesse des pays⁵.

Le premier indicateur de *Regards sur l'éducation* est la distribution par « niveaux de formation » des adultes des pays. Le niveau de formation est un étalon des richesses que l'éducation confère potentiellement aux sociétés, à l'économie et aux individus. Il mesure le « capital humain ». « *Plus le niveau de formation de la population sera élevé, meilleures seront les perspectives de progrès social et économique du pays.* » (OCDE, 1992).

Les richesses retirées de l'enseignement sont appréciées en comparant, sur le marché du travail, les revenus, l'accès à l'emploi, le chômage, de différentes catégories d'individus inégalement éduqués. Les premières éditions ne tentent pas d'appréhender de retombée économique globale de l'éducation. L'indicateur financier de rentabilité des investissements privés et publics, complexe (et délicat), est développé quelques années plus tard. Le rendement public de l'investissement éducatif est évalué, pour différentes catégories éduquées, par différence entre les revenus qu'ils reversent à la collectivité sous forme d'impôts et de prestations, et le coût porté par la collectivité pour leur édu-

Question sur le diplôme au lieu de l'année d'études aux États-Unis en 1992

À la fin des années quatre-vingts et au début des suivantes, les recherches et « l'élaboration de la législation » conduisent les États-Unis à rompre leurs séries statistiques sur l'année d'études, pour recueillir davantage d'informations sur les diplômes obtenus. « *Le nouvel item [...] permet la construction de beaucoup des concepts et benchmarks de niveau d'éducation qui sont fréquemment utilisés par la recherche, l'analyse et l'élaboration de la législation* ». Les statisticiens constatent que les données sur l'année d'études atteinte ne sont pas suffisamment précises pour en déduire le diplôme obtenu. De plus, la notion d'enseignement habituel des anciennes questions est équivoque pour l'enseignement professionnel post-secondaire. Aussi, les États-Unis modifient leurs questions sur le niveau d'éducation de l'enquête sur la population (*current population survey*), bien que les mêmes questions aient permis de constituer des séries statistiques continues depuis les années quarante. Les séries reposaient sur deux questions, l'une sur la plus haute année d'études à laquelle la personne a participé dans l'enseignement habituel, l'autre sur le fait qu'elle l'ait ou non terminée avec succès. La nouvelle question introduite en 1992 porte sur le « *plus haut niveau d'études accomplies et le plus haut diplôme reçu* ». Cette nouvelle question distingue les détenteurs des principaux diplômes d'enseignement supérieur et de fin d'enseignement secondaire, et invite les moins formés à indiquer l'année d'études la plus élevée qu'ils ont accomplie. Parmi ces diplômes figurent les *Associate degrees* professionnels, qui attestent la réussite de formations dispensées en marge de l'enseignement habituel (Kominski et Siegel, 1993).

cation. Une relation directe entre les évolutions du produit intérieur brut et du niveau de formation est toujours activement recherchée, sans solution convaincante à ce jour. Par ailleurs, *Regards sur l'éducation* donne, depuis 2009, des indications sur les relations entre éducation et bien-être, santé, civisme, répondant aux conceptions élargies de la richesse du rapport Stiglitz.

Le classement par niveaux d'éducation de la population adulte est ainsi le pivot méthodologique des problématiques sur les retombées économiques et sociales de l'éducation de *Regards sur l'éducation*. Par exemple, l'« effet » de l'éducation sur le revenu est exprimé en rapportant le revenu des adultes diplômés de l'enseignement supérieur à celui de la catégorie intermédiaire de l'enseignement secondaire de second cycle.

Coopération autour du niveau de formation pour les indicateurs de *Regards sur l'éducation*

Le projet d'indicateurs des systèmes d'enseignement (INES) est coopératif. Les indicateurs de la première édition de *Regards sur l'éducation* sont choisis en concertation étroite entre les pays et le Centre pour la recherche et l'innovation sur l'enseignement (CERI). Trois principes président à leur choix. Les indicateurs sont accessibles au grand public, en nombre limité, fiables et jugés comparables entre pays. Par la suite, la direction de l'éducation de l'OCDE est associée plus étroitement au développement des indicateurs et à la rédaction de *Regards sur l'éducation*. La coopération avec les pays procède en communications de données, multilatérales comme en attestent les indicateurs internationaux de *l'état de*

NOTE

5. Le « cadre » théorique est peu à peu amélioré. Le niveau d'éducation est conçu initialement comme un indicateur de contexte démographique.

l'École et de cette revue, négociations méthodologiques sur les moyens d'améliorer leur comparabilité et de combler les lacunes du cadre théorique, enfin validation des indicateurs du recueil. Les négociations et développements sont portés par quatre groupes thématiques et centralisés par un groupe de coordonnateurs, jusqu'en 2008⁶. Le « groupe technique » est chargé des indicateurs extraits des statistiques administratives de l'éducation, et trois pays soutiennent les travaux thématiques. Parmi eux, la Suède préside aux développements des indicateurs sur les retombées économiques et sociales de l'éducation, parmi lesquels figure le niveau d'éducation de la population adulte et pour lequel il a un rôle pivot.

Les sources des indicateurs sur le niveau d'études et le chômage proviennent d'enquêtes nationales sur la population active, telle l'enquête Emploi en France et l'enquête sur la population aux États-Unis. Les sources sur les revenus sont variées. Les données sur la santé ou les comportements politiques et civiques viennent de l'enquête sociale européenne (*European Social Survey*), de l'enquête mondiale sur les valeurs (*World Values Survey*), du programme international d'enquêtes sociales (*International Social Survey Programme*), notamment. D'autres enquêtes nationales et internationales sont mobilisées plus ponctuellement. Par exemple, des enquêtes nationales d'insertion des jeunes dans l'édition 1997, l'enquête internationale sur la littératie et les compétences de base des adultes (*Adult Literacy and Lifeskills Survey*).

Historiquement, les sources des indicateurs sont des enquêtes nationales. De plus en plus, parmi les pays de l'Union européenne, ces sources sont des enquêtes harmonisées, dont

Eurostat transmet alors les données nécessaires à INES. Dans tous les cas, les enquêtes sont initialement opérées par les pays en s'adressant à des ménages ou à des individus. Sauf exception⁷, les enquêtes nationales recueillent les diplômés réussis et les enseignements accomplis, tels que les déclarent les intéressés et leurs proches. Ensuite, pour en transmettre les résultats aux organismes internationaux, le pays alloue les dimensions de la classification internationale (niveau, destination, etc.) aux enseignements et diplômes nationaux distingués par l'enquête. Le pays est ainsi responsable de la codification du niveau harmonisé d'éducation, sans nécessairement que le gestionnaire de l'enquête ne soit en relation avec le représentant d'INES ni ne connaisse la classification.

Le manuel des statistiques de l'éducation de l'OCDE fournit l'indication suivante sur le niveau d'éducation : « *Le niveau d'éducation est mesuré par le plus haut niveau auquel est parvenu un individu, tel qu'enregistré dans l'enquête annuelle sur les forces de travail* »⁸ (OCDE, 2004). En 2009, le glossaire indique : « *Le niveau d'éducation est exprimé par le plus haut niveau accompli, défini par la classification internationale de l'éducation* ». La définition du niveau d'éducation du manuel présente l'ambiguïté que relève l'UNICE au sujet du recensement.

Un protocole particulier prévaut pour les indicateurs sur le niveau de formation et la situation sur le marché du travail. Les données sont demandées par la direction de l'emploi de l'OCDE aux services qui produisent les enquêtes sur les forces de travail. En plus des données elles-mêmes, le pays fournit une matrice de passage de la « nomenclature nationale des systèmes nationaux d'enseignement »

(abrégée en anglais par NEAC) vers la classification internationale de l'enseignement, en sollicitant, au besoin, les conseils du représentant du réseau sur les retombées de l'éducation d'INES (INES/LSO). Cette matrice est une liste des enseignements ou diplômes identifiés par l'enquête nationale, mentionnant, pour chacun, le niveau et la destination de la classification de l'éducation qui lui sont affectés (voir le paragraphe sur les données communautaires). Cette table de correspondance permet de rendre compte de la codification.

Les données françaises codent le niveau de la classification internationale en compilant les variables de l'enquête Emploi fournies par les trois questions sur l'enseignement le plus élevé « atteint » par l'enquêté et par les trois questions sur les diplômes obtenus (*cf. supra, l'encadré « L'enquête française sur l'emploi »*).

Pour l'Union européenne, suivre les progrès de l'économie de la connaissance et réduire les proportions de moins formés

À la fin des années quatre-vingt-dix et au début du millénaire, les questions sociales prennent plus d'import-

NOTES

6. Cette organisation prévaut au milieu des années 2000 et a été revue depuis.

7. Exception, les enquêtes sur les forces de travail des pays scandinaves mettant à profit les données de registres sur les enseignements suivis (Suède) et sur les diplômes délivrés (Finlande), pour déterminer le niveau d'éducation. C'est plus rigoureux.

8. Traduit de l'anglais « *Educational attainment is measured by the highest level of education attained by an individual...* ».

tance dans la construction européenne (voir l'article de Rémi Tréhin-Lalanne p. 9). Les gouvernements confrontent l'efficacité de leurs politiques communes en communiquant sur leurs résultats, constatés par des statistiques (« méthode ouverte de coordination »). À dessein, ils se fondent sur des indicateurs communs (dits structurels) et des documents nationaux dans lesquels ils présentent politiques et constats. Le niveau d'enseignement fait partie des indicateurs structurels. C'est la proportion de jeunes âgés de 20 à 24 ans terminant avec succès un enseignement secondaire de second cycle. Développé pour veiller à la cohésion sociale, l'indicateur de « sorties précoces » est la proportion de jeunes, âgés de 18 à 24 ans, qui n'ont pas terminé avec succès d'enseignement secondaire de second cycle et n'ont pas suivi au cours des quatre dernières semaines de formation organisée⁹.

La « méthode ouverte de coordination » est introduite dans le domaine de l'éducation après le sommet de Lisbonne, au début des années 2000. Les progrès vers les objectifs de Lisbonne sur l'éducation font l'objet d'un rapport annuel de la Commission à partir de 2004. Parmi les différents indicateurs, cinq « critères de référence » sont assortis d'objectifs communs à l'horizon 2010. Deux d'entre eux portent sur le niveau d'éducation. L'un est la proportion de sortants précoces (niveaux 0 à 2 de la CITE 1997). L'autre, nommé « niveau d'éducation », regroupe les jeunes qui ont terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (niveaux 3 à 6 de la CITE-1997). C'est quasiment le complément à 100 du premier¹⁰. Les objectifs et les critères de référence sont revus à l'horizon 2020. Celui de sorties

précoces est maintenu. L'objectif d'une proportion inférieure à 10 % sur l'ensemble de l'Union est réaffirmé à l'horizon 2020 ; celle-ci est de 14 % en 2010 (13 % en France) et de 18 % en 2000. Un indicateur de développement de l'enseignement supérieur succède au « niveau d'éducation ». L'objectif est fixé à 40 % de diplômés du supérieur parmi les 30-34 ans sur l'ensemble de l'Union européenne en 2020, pour 34 % en 2010 (43 % en France). C'est une direction commune, non une norme, plusieurs pays, tels la France et le Danemark, étant plus ambitieux (CE 2009, CE 2011, web Eurostat).

Les données communautaires

L'enquête européenne sur les forces de travail assemble des parties d'enquêtes réalisées par les pays, que ceux-ci transmettent à intervalles précis à Eurostat, selon des modalités de plus en plus précises (voir p. 17 « Les notions statistiques de l'éducation, de l'enseignement habituel à l'éducation formelle »). Pour un pays, cette enquête est un jeu de variables, au sens statistique. Le niveau d'enseignement est le plus haut niveau de la classification internationale de l'éducation réussi avec succès. La réussite de l'enseignement est attestée par un certificat ou un diplôme, si des examens ou une procédure de délivrance de diplômes existe. À défaut, la réussite est approchée par une poursuite des études jusqu'à la fin de l'année scolaire (web Eurostat).

La variable de niveau d'éducation combine trois dimensions, le niveau, la destination et la durée de l'enseignement, au sens de la classification de l'éducation. Les niveaux hiérarchiques sont ceux de la classification de 1997.

Ils vont de 1 (enseignement primaire) à 6 (doctorat de recherche), avec un niveau 0 pour les moins scolarisés. La destination sépare les enseignements préparant au marché du travail (destination « C ») de ceux conçus pour une poursuite d'études au niveau d'études supérieur (modalités « A » et « B » ensemble)¹¹. Enfin, les enseignements secondaires de second cycle qui ne donnent pas accès au niveau supérieur (3C) sont répartis en fonction de leur durée, d'abord de part et d'autre de trois ans, puis de part et d'autre de deux (CE, Règlement 577/98).

Au début des années 2000, Eurostat considère trois grandes catégories de « niveaux », les faibles (CITE 0 à 2), en deçà d'un enseignement secondaire de second cycle, les moyens (3 et 4) et les hauts, correspondant à l'enseignement supérieur (5 et 6). Les enseignements et diplômes sont situés au niveau du second cycle du secondaire (3) sans

NOTES

9. L'indicateur de sorties précoces ne tient pas compte des jeunes qui ont suivi un enseignement formel ou un cours, atelier, séminaire, etc., « non-formel » au cours des quatre dernières semaines (voir dans ce numéro l'article sur les notions d'éducation). De ce fait, l'indicateur de sorties précoces est inférieur à la proportion de « peu diplômés » parmi les sortants ou parmi les jeunes d'un groupe d'âge, tels les 20-24 ans.

10. Cet indicateur n'est pas très précis dans le nord de l'Europe, aux Pays-Bas et en Allemagne, où l'âge d'obtention d'un premier diplôme du second cycle dépasse souvent 20 ans (Poulet-Coulibando, 2008).

11. Au degré secondaire (niveaux 2 et 3), la modalité « B » décrit un enseignement conçu pour une poursuite d'études dans une partie des « filières », la modalité « A » l'enseignement conduisant à l'université. Au degré supérieur (niveau 5), le type « A » désigne les enseignements du cursus universitaire (licence, maîtrise, etc.) et le type « B » les enseignements plus pratiques dispensés par les autres établissements.

considération de leur durée. Eurostat s'efforce de mieux prendre en compte la durée de l'enseignement secondaire du second cycle à partir de 2003. Les trois grandes catégories sont modifiées. Les enseignements jugés trop brefs, situés par la nomenclature en «3C court», sont reclassés avec l'enseignement secondaire de premier cycle (CITE 0 à 2 et 3C court) et ôtés de la catégorie médiane (3A + B, 3C long, 4). Deux durées minimales sont alors envisagées, l'une de trois ans et l'autre de deux ans, finalement retenue après négociations (Eurostat, 2003).

Cette nouvelle règle sur la durée minimale du second cycle se répercute sur les valeurs des indicateurs de «niveau d'éducation» et de sorties précoces. Dorénavant, un individu est situé au niveau de l'enseignement secondaire de second cycle (CITE 3) à condition d'avoir terminé avec succès ce nombre minimum de deux années de second cycle. À défaut, il est situé en premier cycle, donc au niveau inférieur de la classification de l'éducation (CITE 2). Reclasser au degré secondaire de premier cycle (niveau 2) les jeunes aux formations de moins de deux ans (3C court) opère des réductions mineures en Espagne, Hongrie mais massives au Royaume-Uni (16 % des adultes selon les estimations).

Enfin, comme le programme d'indicateurs de l'OCDE, Eurostat demande aux services qui fournissent les enquêtes d'expliquer comment ils codifient leur variable donnant le niveau d'éducation.

HAUSSE DU NIVEAU D'ÉDUCATION

Les précisions par pays de cette revue portent plus particulièrement

sur treize États-membres de l'OCDE, pas tous membres de l'Union européenne. Pour illustrer l'intérêt des développements méthodologiques sur le niveau de formation, on montre ici combien les proportions des moins formés ont reculé parmi les jeunes adultes et comment celles des diplômés de l'enseignement supérieur ont progressé entre 1997 et 2008. Les indicateurs réguliers de *Regards sur l'éducation* évaluent le niveau de formation à partir de 25 ans. Les adultes les plus jeunes sont âgés de 25 à 34 ans.

Moins de jeunes adultes de «faible niveau» d'éducation...

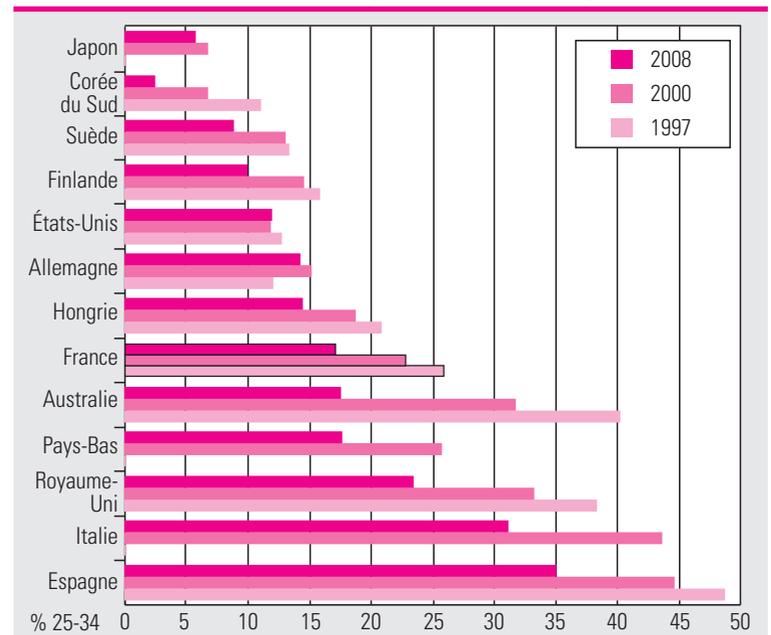
Les «faibles niveaux» d'éducation représentent, pour l'OCDE comme pour l'Union européenne, les items «3C court», 2, 1 et 0 de la nomenclature

internationale, soit, en France, les personnes déclarant pour diplôme le plus élevé un brevet, un certificat d'études ou ne possédant aucun diplôme.

En France, le pourcentage de personnes de 25 à 34 ans «peu diplômées» diminue de 9 points entre 1997 et 2008, reflétant la hausse de l'accès au second cycle du secondaire et l'amélioration des taux de succès aux examens. Parmi les douze pays retenus dans cette étude, l'Australie (- 23 points), l'Italie (- 13 de 2000 à 2008), l'Espagne (- 14) et le Royaume-Uni présentent des réductions plus importantes (*graphique 1*).

La Finlande est le seul pays des douze étudiés dont moins de 10 % de la population âgée de 25 à 34 ans ne possède aucun diplôme d'enseignement secondaire du second cycle. La comparaison est plus difficile avec

Graphique 1 - Proportions de personnes de 25-34 ans ayant un «faible niveau» d'instruction (CITE 0-2 et 3C court)



Source : *Regards sur l'éducation* et actualisations INES/LSO, à partir des enquêtes sur les forces de travail (enquête Emploi INSEE en France)

Lecture - 17% des personnes âgées de 25 à 34 ans ont un «faible niveau» d'instruction en France en 2008 ; elles n'ont pas terminé avec succès d'enseignement secondaire de second cycle d'une durée suffisante (niveaux 0 à 3C court de la Classification Internationale Type de l'Éducation [CITE]).

la Corée du Sud et la Suède, où les procédés formels de validation de la réussite du second cycle semblent faire défaut (attestations d'examens et *a fortiori* diplômes). La comparaison est impossible avec le Japon dont l'enquête sur la population active ne fournit pas de distinction entre niveaux inférieurs.

... et davantage de diplômés de l'enseignement supérieur

En 2008, la France se situe parmi les pays avancés pour sa proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les jeunes adultes de 25 à 34 ans. La Corée du Sud et le Japon comptent d'ores et déjà 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur à cet âge, objectif que s'est donné la France pour les diplômés 2012 (*graphique 2*).

Entre 1997 et 2008, la proportion de jeunes adultes diplômés du supérieur progresse de 13 points en France. La Corée du Sud présente la progression la plus forte, suivie de l'Australie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. À l'opposé, l'Italie et l'Allemagne demeurent nettement en retrait.

La CITE 97 distingue les enseignements et formations supérieurs orientés vers un métier et de courtes durées (niveau 5B), les formations de longue durée «*permettant d'exercer une profession exigeant de hautes compétences*» et les enseignements pouvant conduire à un doctorat de recherche (niveau 5A), enfin ces doctorats de recherche (niveau 6).

La position avantageuse de la France pour ses diplômés de l'enseignement supérieur doit beaucoup à la réussite des formations finalisées de courtes durées, telles les brevets

de techniciens supérieurs (17 % des 25-34 ans). Ces formations sont également répandues au Japon (24 %) et en Corée du Sud (23 %), qu'elles placent en positions de tête en 2008. En revanche, les enseignements longs de «*type universitaire*» font la force des Pays-Bas (38 %) et à nouveau de la Corée du Sud (35 %). La proportion de diplômés des enseignements longs d'écoles et universités est plus faible en France (24 %).

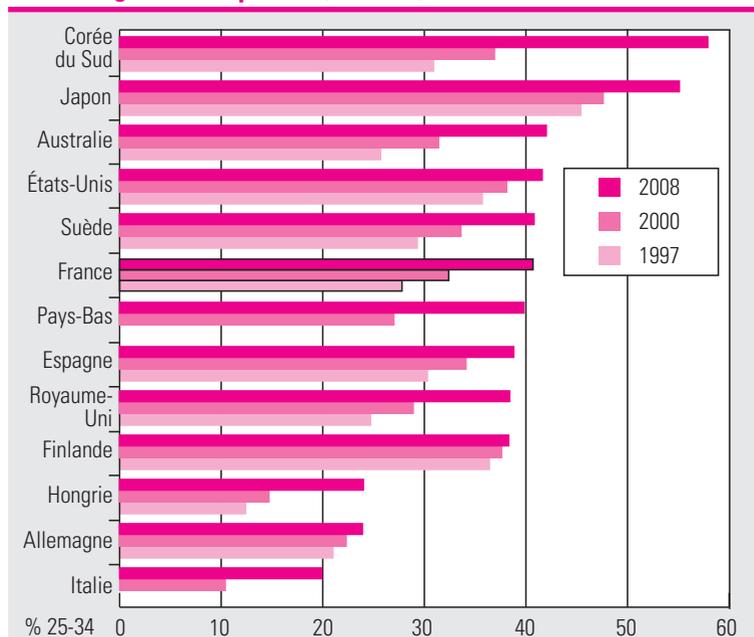
AMÉLIORER LA MÉTHODE DE MESURE DU NIVEAU D'ÉDUCATION DE LA POPULATION

Eurostat et INES dressent en 2007 et 2008 le constat de faiblesses, limitées mais confirmées, de déterminations du niveau d'éducation parmi leurs États-membres. En 2009, ils élaborent une méthode cohérente de mesure, largement reprise par le projet de classification en cours d'adoption. La nouvelle classification donne aux pays du monde entier un langage artificiel commun pour comparer entre eux les systèmes éducatifs. Elle ne prétend pas, en revanche, leur imposer à tous des traitements aussi élaborés que ceux qui suivent.

Faiblesses

Début 2007, Eurostat lance, avec INES, une enquête interne auprès des pays sur la façon dont ils codent les données de leurs enquêtes sur les forces de travail selon les catégories de niveau et de destination de la classification internationale. Ses résultats mettent en évidence différentes sources d'hétérogénéité, résumées ci-dessous avec les méthodes envisagées. Eurostat insiste sur le rôle bénéfique, pour la qualité des

Graphique 2 - Proportions de personnes de 25-34 ans diplômées de l'enseignement supérieur (CITE 5-6)



Source : *Regards sur l'éducation* et actualisations INES/LSO, à partir des enquêtes sur les forces de travail (enquête Emploi INSEE en France)

Lecture – 41% des personnes âgées de 25 à 34 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur en France en 2008 (niveaux 5 et 6 de la CITE).

codifications, de la collaboration entre services, en particulier de l'emploi et de l'éducation.

À peu près au même moment, les premières distributions par niveaux harmonisés d'études de l'enquête sociale européenne, de l'enquête mondiale sur les valeurs se révèlent, dans de nombreux pays, très différentes de celles de *Regards sur l'éducation* (INES/LSO, 2007). Enfin, l'étude des codifications, selon ces mêmes niveaux harmonisés d'éducation, des enquêtes sur les forces de travail de quinze pays européens, stimulée par les chercheurs d'EQUALSOC est publiée, pointant elle aussi des faiblesses et suggérant des améliorations (Schneider, 2008 ; voir également p. 137 l'article de Annick Kieffer sur le niveau d'éducation).

En France, le critère de référence sur l'échec scolaire, la proportion de sorties précoces (12 % en 2008), serait inférieure de plus de 40 % en considérant au lieu du diplôme obtenu l'inscription en année terminale (7 %) (ministère de l'éducation nationale, 2010). Et aucun document écrit n'atteste clairement, d'une part que les statistiques internationales entendent par « niveau d'éducation » le diplôme le plus élevé et, d'autre part, que « accompli » signifie « terminé avec succès ». Aussi, la France sollicite que le niveau d'éducation soit un des sujets sur lesquels modifier et renforcer la Classification Internationale de l'Éducation (DEPP, 2008). La démarche est vigoureusement soutenue par Eurostat. L'idée est approuvée par l'OCDE et l'UNESCO au séminaire de Paris de septembre 2008 et le projet est définitivement accepté par le panel qui dirige la révision début 2009 (voir p. 41 l'article de Claude Sauvageot sur la CITE 2011).

Le critère attestant de la réussite d'un enseignement, au-delà de l'obligation scolaire

Au fond, la façon dont les pays procèdent pour vérifier la bonne acquisition des connaissances n'est pas connue avec beaucoup de précision aux différents niveaux d'enseignement. Dans l'enseignement supérieur, des diplômes semblent attester de l'acquisition des connaissances dans tous les pays de l'OCDE. À la fin de l'enseignement secondaire, au niveau 3 de classification, la délivrance d'un diplôme est moins systématique. *Regards sur l'éducation* dresse, pour les pays étudiés ici, le constat suivant sur l'enseignement secondaire de second cycle. L'Allemagne, la France, la Hongrie, l'Italie et les Pays-Bas organisent des examens finaux pour attester de la réussite d'un enseignement secondaire de second cycle. L'Australie, le Canada, l'Espagne, la Finlande et le Royaume-Uni pratiquent un contrôle continu en cours d'année. La situation dépend de l'État aux États-Unis, est ambiguë en Suède. En revanche, les examens ne semblent pas exister en Corée du Sud, mais un contrôle de l'assiduité (OCDE, 2010). De surcroît, rien ne garantit que les titres ne soient délivrés avec une sélectivité comparable dans les différents pays, que ce soit en fin, en cours ou début de cursus. La sélectivité des examens, significative en France ou en Italie, peut avoir une incidence insignifiante sur les scolarités en Allemagne ou Autriche.

Eurostat insiste à juste titre sur l'emploi du terme « réussite avec succès » (« *successfully completed* »). INES emploie le terme anglais « *completed* », dont les représentants du

Royaume-Uni confirment l'ambiguïté, que suggère sa traduction française officielle « accomplie ». Cette ambiguïté pose question sur les traductions dans les autres langues. Néanmoins, le précieux manuel statistique de 1961 considérait qu'une année d'études « accomplie » est réussie, validée par un examen, un certificat ou l'accès en année supérieure (UNESCO, 1961).

Les enquêtes internes, auprès des pays, d'Eurostat et d'INES montrent qu'une attestation de réussite n'est pas toujours requise. Des pays indiquent que la réussite de l'enseignement n'est pas mentionnée par la question de l'enquête, mais que l'enquêteur a la consigne de ne retenir que les enseignements réussis. Les enquêteurs semblent disposer d'une grande latitude d'appréciation dans quelques-uns. Et plusieurs reconnaissent que l'attestation de réussite n'est pas requise pour certains enseignements (Eurostat, 2007). Parmi les dix-huit pays qui répondent en 2008 à l'enquête supplémentaire d'INES, neuf indiquent que la question sur le « niveau d'éducation » emploie les termes : « diplôme » (*credential, degree, qualification* en anglais), un : « niveau le plus élevé terminé avec succès » (*highest level successfully completed*), un, le diplôme et l'année d'études terminée avec succès (États-Unis, cf. supra l'encadré « Question sur le diplôme au lieu de l'année d'études aux États-Unis »), quatre le « niveau d'études le plus élevé auquel est parvenue » la personne (*highest level attained*), un l'enseignement accompli (*highest programme completed*). La question est ouverte pour l'un d'entre eux (INES/LSO, 2008). De fait, plusieurs pays parmi les mieux classés par leurs faibles proportions de sortants précoces semblent mal

identifier la réussite d'un enseignement secondaire de second cycle.

L'UNESCO invite à déterminer le « niveau de la classification internationale de l'éducation terminé avec succès » pour le recensement de 2010 (UNESCO, 2006). Le texte général de la classification que présente ici Claude Sauvageot propose, dans le même sens, une définition claire et univoque de ce que mesure le niveau d'éducation (*voir dans ce numéro son article sur la CITE 2011*).

Considérer le programme d'enseignement, cohérence des références

Une question d'enquête efficace vise les diplômes et enseignements déterminés, non des niveaux abstraits prêtés à la classification internationale. La qualité des données recueillies est meilleure. Recueillir séparément les principaux diplômes et enseignements confère de la souplesse, permettant de modifier et d'enrichir distributions et « classifications ». Ainsi l'Australie et tous les pays européens d'INES sont en mesure de distinguer leurs enseignements secondaires de second cycle et postsecondaires selon leur orientation générale ou professionnelle (INES/LSO, 2011).

Le niveau alloué aux enseignements par voie d'enquête n'est pas toujours celui utilisé ou préconisé pour les statistiques scolaires. Pour assurer plus de cohérence entre les différents usages de la classification, la philosophie générale est de fonder les codifications des enquêtes sur les mêmes références nationales que les statistiques administratives, c'est-à-dire sur leurs « mappings ».

Les mappings sont des documents écrits donnant le classement des prin-

cipaux enseignements de chaque pays selon les dimensions de la classification internationale. Ils se présentent sous forme de tableaux, comprenant en ligne les principaux enseignements et en colonne leurs caractéristiques, soit le nom de l'enseignement dans la langue du pays et sa traduction, les diplômes et certifications qui en attestent de la réussite, ainsi que les valeurs des différents critères de la CITE qui justifient l'allocation de ses dimensions. Ces mappings ont été développés pour introduire les nouvelles dimensions de la CITE de 1997 dans les statistiques scolaires (inscrits, diplômes délivrés, etc.). INES les envisage dès les négociations de 1995 sur la révision de la précédente classification, puis les publie en 2000¹². L'économie générale est décrite par le manuel OCDE : « *Rendre le "mapping" des pays transparent pour les fournisseurs de données et les utilisateurs des statistiques scolaires a été l'une des plus importantes étapes pour mettre en œuvre la classification de 1997. Les systèmes éducatifs et leurs enseignements ne sont pas statiques. Aussi est-ce important que la classification reste un instrument souple de classement des programmes, et que les changements des systèmes éducatifs soient reflétés dans les "mappings" des pays et, également, que ces changements restent transparents pour les autres pays.* » (traduit de : OCDE, 2004). Pour être mise à profit par les responsables d'enquêtes, la liste des enseignements et diplômes devrait être complétée des programmes, aujourd'hui disparus, auxquels ont pu avoir accès les adultes.

Considérer ainsi le programme d'enseignement et le diplôme, qui en atteste l'acquisition, ancre le

« niveau d'éducation » des adultes dans l'éducation formelle. À l'avenir, une large diffusion de ces mappings devrait aider à connaître les classements des enseignements et diplômes des pays selon les dimensions de la Classification Internationale Type de l'Éducation, et à prévoir des catégories d'enquêtes suffisamment précises.

Codification réaliste des enseignements dont les prérequis ont changé

Dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne, le traitement des diplômes dont les enseignements ont été réformés et changent de niveau est hétérogène. À l'enquête interne de 2007, quinze pays enregistrent le niveau réel du diplôme attestant de la réussite de l'enseignement, onze pays le niveau courant, celui où le place l'organisation présente des enseignements, parmi lesquels la France. Un quinquagénaire qui a commencé un certificat d'aptitude professionnelle après l'enseignement primaire peut ainsi être considéré à tort comme relevant de l'enseignement secondaire de second cycle (CITE 3) au lieu du premier cycle (CITE 2).

Annick Kieffer montre les bénéfices que procure une codification « réaliste » du niveau d'éducation pour les comparaisons dans le temps (*voir dans ce numéro son article sur le niveau d'éducation*). Cette codification est préconisée dans les pays développés pour améliorer les comparaisons entre pays.

NOTE

¹². *Classifying Educational Programmes: Manual for ISCED-97 Implementation in OECD Countries*, OECD, Paris, 2000.

Décrire les plus faibles niveaux d'éducation

Peu de pays développés ont maintenu des examens ou des diplômes en deçà du second cycle. En France, ceux-ci sont passés en désuétude avec l'allongement de la scolarité (voir p. 137 l'article de Annick Kieffer sur le niveau d'éducation). Aussi, le critère qui permettrait de séparer le plus correctement les plus faibles niveaux de la classification internationale est l'année d'études la plus élevée à laquelle est parvenue la personne, dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire de premier cycle.

Le paragraphe 339 de la recommandation de l'UNECE évoque la question et préconise un recueil de l'enseignement reçu séparé de celui du diplôme ou titre obtenu, ou bien selon des modalités « qui permettent d'établir une distinction ». La méthode consistant à relever séparément enseignement reçu et diplôme obtenu paraît effectivement nécessaire pour clarifier la codification des niveaux d'éducation en deçà de l'obligation scolaire. C'est ainsi que les statisticiens procèdent en France pour l'enquête Emploi. On touche, là, les limites des méthodologies possibles à préconiser dans les mêmes termes au monde entier.

Les réflexions que cela suggère

Les importants développements méthodologiques, suscités par Eurostat, en collaboration étroite avec INES, des chercheurs et l'UNESCO font, du diplôme d'un pays, l'unité de classement du niveau d'éducation selon les dimensions de la CITE. Un diplôme ou une certification attestent de la réussite d'un programme d'enseignement déterminé. Le programme, l'unité de classement des effectifs d'étudiants est, ainsi, étendu au niveau d'éducation – ce que n'avaient réalisé ni la classification de 1997, ni celle de 1975, ni *a fortiori* la recommandation de 1958. Les références des classements sont les descriptions d'enseignements et de diplômes, utilisées pour les statistiques recueillies auprès des établissements d'enseignement sur les effectifs inscrits et les diplômes. Par leur entremise, la codification du « niveau » d'éducation des adultes bénéficie des connaissances et de l'expérience accumulées depuis les années trente pour comparer l'éducation entre pays.

Peu de pays, sinon les États-Unis, avaient dans les années cinquante un système d'enseignement linéaire, dont les premier et second degrés se décrivent entièrement sous forme d'une échelle. Les réformes des années soixante, soixante-dix et qua-

tre-vingts ont abondé dans ce sens, rationalisant les subdivisions verticales, supprimant les filières. Nombre de pays ont réformé leurs degrés primaire et secondaire de premier cycle pour offrir les mêmes enseignements aux élèves du même âge (Finlande, France, etc.). Les modèles simples et rationnels s'imposent.

Les difficultés et ambiguïtés terminologiques sont encore nombreuses à propos du « niveau d'éducation » (degré, niveau, accompli, etc.). Depuis l'origine, une part importante des développements méthodologiques sur la comparabilité entre pays des statistiques de l'éducation consiste à s'entendre sur la terminologie. C'est l'importance du glossaire de la nouvelle classification internationale. C'est aussi l'importance de ses traductions. Et à ce propos, l'expression française « niveau d'éducation » (ou de formation, ou d'instruction) porte elle-même une part de l'ambiguïté, absente de la traduction anglaise. Le niveau d'instruction est nommé « *educational attainment* » par les traductions anglaises des recommandations UNESCO. Cette expression n'implique pas un « niveau », mais spécifie qu'on décrit l'enseignement auquel parvient une personne, par opposition à celui auquel participe un élève ou un étudiant. C'est, en deux mots, l'enseignement reçu. ■

BIBLIOGRAPHIE

- CE, Règlement 577/98**, Règlement (CE) n° 577/98 sur l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté, *Journal officiel des Communautés européennes* du 14 mars 1998. Le contenu des variables sur l'éducation est précisé par les règlements de commission 1571 de 1998 (J.O. L.205/40 du 22 juillet 1998), 1575 de 2000 (J.O. L.181/29 du 27 juillet 2000), 2104 de 2002 (J.O. L.324/14 du 29 novembre 2002), 430 de 2005 (J.O. L.71/36 du 17 mars 2005).
- CE, 2009**, Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Éducation et formation 2020 ») (*Journal officiel de l'Union européenne* 119/7 du 28 mai 2009).
- CE, 2011**, *Progress towards the common European objectives in education and training, Indicators and benchmarks 2010/2011*, Commission staff working document, 2011.
- DEPP, 2008**, *Improving the implementation of ISCED in household surveys*, Pascale Poulet-Coulibando, document pour le séminaire UNESCO, OCDE, Eurostat des 25-26 septembre 2008 à Paris.
- Eurostat, 2003**, *LFS coding of ISCED 3C and Upper secondary completion*, ESTAT/D5/2004-ETS-09.02-EN, 14 pages, 17 décembre 2003.
- Eurostat, 2007**, *National Educational Attainment Classifications (NEACs)*, ESTAT/F4/2007-ETS-07-EN, 10 septembre 2007.
- INES/LSO, 2007**, *Analysis of Education Attainment Level: Education at a Glance versus International Survey Data*, Lisa Hudson, document de travail OCDE/INES/Network B pour la réunion de Vienne (Autriche), octobre 2007.
- INES/LSO, 2008**, *Educational Attainment in EAG: First Results of the 2007 Quick Survey*, Patrice de Broucker, INES-B Plenary meeting, Budapest, mars 2008 (diaporama).
- INES/LSO, 2011**, *Availability of data and metadata on educational attainment in OECD countries: capturing vocational education (VET) at ISCED-97 level 3*, Haim Portnoy, et *Collection of data by orientation and preliminary indicators on outcomes of education by orientation*, Paul Cmiel, Pascale Poulet-Coulibando, Marco Serafini, document de travail OCDE/INES/Network on Labour Market, Economic and Social Outcomes of Learning pour la réunion de Luxembourg, février 2011.
- Kominski et Siegel, 1993**, Robert Kominski et Paul M. Siegel, *Measuring Education in the Current Population Survey*, Monthly Labor Review, septembre 1993, pp. 34-38.
- MEN, 2010**, *L'état de l'École*, 29 indicateurs sur le système éducatif français, n° 20, Paris, novembre 2010. L'indicateur 25 (tableau 02) montre l'importance du critère retenu pour mesurer la réussite.
- OCDE, 1992**, *Regards sur l'éducation*, Les indicateurs de l'OCDE, OCDE, Paris, 1992.
- OCDE, 2004**, *OECD Handbook for Internationally Comparative Education Statistics/ Concepts, Standards, Definitions and Classifications*, OCDE, Paris, 2004.
- OCDE, 2010**, *Regards sur l'éducation 2010*. Les indicateurs de l'OCDE, OCDE, Paris, septembre 2010. Les conditions d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires sont résumées par le tableau X1.3, page 484.
- Poulet-Coulibando, 2008**, « Les sorties précoces en Europe », *Éducation et formations*, n° 78, novembre 2008
- Schneider, Silke L. (Ed.)**, *The International Standard Classification of Education (ISCED-97). An Evaluation of Content and Criterion Validity for 15 European Countries*, 2008, Mannheim, MZES.
- Smyth, 2008**, *The origins of the International Standard Classification of Education*, *Peabody Journal of Education*, Volume 83, Nashville (États-Unis), 2008.
- UNECE, 1998**, « Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de l'an 2000 dans la région de la CEE », *Normes et études statistiques*, n° 49, UNECE et Eurostat, 1998.
- UNECE, 2010**, *Recommandations de la conférence des statisticiens européens pour le recensement de la population et des logements de 2010*, Nations unies, New-York et Genève, 2006.

UNESCO, 1958a, *Normalisation internationale des statistiques de l'éducation*, Rapport préliminaire, UNESCO/ST/R/16, UNESCO, 25 juillet 1957, traduit de l'anglais (original : 13 juillet 1957). *Normalisation internationale des statistiques de l'éducation*, Rapport définitif, UNESCO/ST/R/16 - Addendum, UNESCO, 3 avril 1958. Ces deux documents constituent le rapport définitif soumis au comité intergouvernemental de juin-juillet 1958 pour rédaction du projet final soumis à la Conférence générale.

UNESCO, 1958b, *Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation*, Rapport sur les conventions et recommandations adoptées à la 10^e Conférence générale, UNESCO, Paris, 1958.

UNESCO, 1961, *Manuel des statistiques de l'éducation*, UNESCO, Paris, 1961.

UNESCO, 1968, *Annuaire statistique 1966*, COM.67/XIV.11/AF, UNESCO, Paris, 1968.

UNESCO, 1979, *Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation*, Actes de la Conférence générale, 20^e session, Volume 1, « Résolution », Paris, UNESCO, 1979.

Web (site internet d') Eurostat. Les derniers critères de référence sur l'éducation y sont disponibles. Les « metadata » sont des notes explicatives sur les indicateurs (Metadata in SDDS format: Summary Methodology).